

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 26 (1954)

Heft: 6

Artikel: L'abbé Pierre et le logement

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que comprend le premier groupe, devant être terminé le 24 septembre, 45 sont déjà retenus ! Ces logements dépendent donc à un réel besoin !

Il y a cependant une ombre au tableau : les capitaux propres à trouver (10% du coût de construction). Si cet obstacle n'est pas insurmontable pour une coopérative qui a déjà construit auparavant, il est malheureusement de nature à empêcher la formation de nouvelles sociétés coopératives, car ce capital ne peut pas être exigé de leurs seuls locataires, dont il dépasse les possibilités. Et l'on assiste, c'est regrettable à notre avis, à la constitution de sociétés anonymes formées exclusivement de maîtres d'état dont le rôle n'est pas de fonder des sociétés immobilières, car ils cherchent à réaliser leur mise de fonds le plus vite possible. Leur participation offre encore d'autres inconvénients qu'il est inutile de rappeler ici. Et une bonne partie de cette action, qui devrait se faire dans le cadre de l'U.S.A.L., va lui échapper. On le regrettera plus tard.

Nous ne voyons qu'un moyen pour permettre à de nouvelles coopératives d'habitation de profiter des avantages de la loi vaudoise, c'est que les communes sur le territoire desquelles elles veulent construire prennent une partie importante de leur capital social à leur charge, du moins les premières années, les locataires n'ayant alors qu'une part réduite à souscrire. On envisage aussi un office central de cautionnement mutuel des coopératives, patronné par l'U.S.A.L., mais cette réalisation, à laquelle nous souhaitons de voir le jour, n'est pas pour demain, et il faut construire sans tarder.

Espérons que notre suggestion reçoive un accueil favorable auprès des communes, à condition, bien entendu, que des citoyens dévoués prennent en main la création de coopératives d'habitation, et s'y consacrent avec ardeur et volonté, condition primordiale de réussite. Nous avons un retard énorme dans ce domaine en Suisse romande. Il est temps de le rattraper, tout au moins en partie.

Malgré les baisses substantielles dont nous avons parlé auparavant, il n'est pas possible de mettre des logements à des prix assez bas pour les économiquement faibles. C'est la tâche des communes qui devront consentir d'autres avantages (subventions, suppression de taxes diverses, aménagements extérieurs) afin de

permettre de fixer des loyers supportables à cette catégorie de citoyens, la plus prétextée. Cette action est d'autant plus urgente que les démolitions et transformations d'immeubles vétustes et même salubres, où des loyers très bas sont payés, se font à un rythme inquiétant dans nos grandes villes. Il y a là un problème social tragique que les pouvoirs publics se doivent de résoudre rapidement, et nous pensons tout spécialement à la situation actuelle à Genève, où aucun projet n'est envisagé par les autorités pour loger les nombreux ménages dont on démolit les logements bon marché.

Nous nous excusons d'avoir parlé presque uniquement des possibilités qu'offre la loi vaudoise, mais elle doit servir d'exemple aux autres cantons ou aux villes qui ont aussi la possibilité d'emprunter directement aux fonds de compensation. Nous ne voyons pas d'autre moyen, pour le moment, permettant de construire des logements bon marché ; mais celui-ci existe, il est efficace, et il faut l'utiliser.

Les communes vaudoises, invitées à indiquer leurs besoins en logements l'automne dernier, ont demandé l'aide des prêts de l'A.V.S. pour construire 1672 logements, dont le coût ascende à 46 millions. C'est dire que cette action était nécessaire, et nous en espérons la prolongation tant que la situation du marché du logement l'exigera, tout en souhaitant à nos collègues des autres cantons d'imiter l'exemple vaudois. Notre comité de la Section romande sera toujours prêt à appuyer leurs efforts dans la mesure de ses possibilités.

Avril 1954.

M. WEISS.

N.B. - *L'Habitation* du mois d'avril a commenté un aspect du problème du logement bon marché qui est très discuté en Suisse alémanique : Peut-on construire bon marché sans aucune aide officielle ? Nous renvoyons nos lecteurs à cet article accompagné de la traduction d'un autre article paru dans le *Wohnen*, et qui donne des explications suggestives au sujet de certains projets exécutés outre-Sarine sans aide quelconque, dans des buts purement de combat. Ces réalisations très simplifiées ne sauraient en aucun cas nous servir d'exemple, ni pour la construction, ni au point de vue financier. Notre Comité central propose d'ailleurs catégoriquement de ne pas les imiter.

L'ABBÉ PIERRE ET LE LOGEMENT

Au nombre de 6000 ou 7000, les Genevois viennent de se réunir pour entendre et pour acclamer l'abbé Pierre ; les Vaudois devaient lui accorder, ensuite, pareil accueil. Il est de bon ton, dans les milieux spécialisés, d'accorder un sourire indulgent à ce genre de manifestations sentimentales ; qu'on nous permette toutefois de ne pas céder à ce dédain supérieur auquel notre « technicité » pourrait nous pousser à cette occasion, et laissons-nous aller, sans respect humain et en toute modestie, à ce mouvement du cœur qui soulève, partout où il passe, les auditeurs de l'abbé Pierre. On nous accordera que les efforts déployés par notre mouvement et par notre journal, mois après mois, en faveur du logement à des prix abordables, ont la chance de rencontrer l'assentiment d'un nombre toujours plus grand d'autorités de toutes sortes, municipales, cantonales, nationales. Il nous manque toutefois, il faut bien le reconnaître, ces traits de génie

qui font la grandeur, non seulement d'un abbé Pierre, mais aussi de toutes ces figures qui jalonnent l'histoire, depuis François d'Assise jusqu'à Vincent de Paul, jusqu'à d'autres encore.

Si nous tentons de comparer notre époque à telle ou telle période de l'histoire, c'est peut-être bien ce douzième siècle médiéval qui se présente à notre esprit, quand les désordres de l'esprit de conquête, quand l'inquiétude suscitée par le rationalisme naissant, quand les premières découvertes géographiques, scientifiques, techniques, apportent aux esprits les plus clairvoyants, ces mêmes doutes que nous voyons ronger notre propre civilisation : dans cette inquiétude, dans ce rationalisme, dans ce désordre, surgit alors la pure spiritualité d'un homme qui donne tout, jusqu'à sa vie, pour rappeler l'essentiel à un monde épouvanté. Ce que François d'Assise a fait quand il a rappelé à ses contemporains

qu'il existait une nature source de poésie, source de grandeur et source de vérité, ne fut pas autre chose qu'un retour à l'essentiel ; s'il a usé, pour y parvenir, de ce que nous nommons démagogie, c'est tant mieux après tout ; s'il n'a pas eu l'agrément des philosophes et des puissants, il ne s'en est pas trouvé plus mal, tant s'en faut. Pour ceux, dont nous sommes, qui aiment voir de temps en temps la spectaculaire culbute d'une vanité trop satisfaite, il ne nous déplait pas de contempler l'étonnement froissé de nos « experts » quand ils sont bousculés par les notions simples, mais fortes, qui sont toute la science d'un abbé Pierre, quand il renonce à couper les cheveux en quatre pour souffleter un monde idiot et cruel, de même que François d'Assise souffletait les trônes et les dominations en leur montrant la beauté d'une source vive, d'une nuit remplie d'étoiles, d'un arbre chargé d'oiseaux.

Malheureusement, notre temps, voué aux réalités matérielles, ne comprendrait pas une spiritualité qui serait étayée sur des besoins artistiques seulement : pour l'émouvoir, il faut d'autres arguments, plus prosaïques sans doute, mais que notre désordre rend tout aussi graves : et il ne nous déplait pas que l'abbé Pierre ait senti, tout comme nous, que le problème du logement se situait au premier rang de ces dramatiques désordres. Nous avons trop tendance à considérer notre

bien-être comme une récompense de la Providence, alors qu'il n'est que l'effet de circonstances géographiques et historiques hasardeuses, dont nous avons su fort bien profiter, sans que nous ayons été obligés d'y engager une morale un peu supérieure : et nous en profitons pour contempler le monde du haut de notre socle, vaniteusement accoudés à un balcon où nous pensons recevoir les acclamations qui nous sont dues. Il est bon que notre satisfaction reçoive de temps à autre une leçon bien méritée, et qu'un prophète édenté et voûté par le surmenage, vienne étaler sous nos yeux les horreurs qui l'ont bouleversé lui-même. Quand nous lisons dans les rapports d'experts que le 50 % de la population du globe est logée de telle sorte qu'aucun paysan ne consentirait à y faire vivre ses cochons, nous n'éprouvons qu'une émotion très atténuée, et vite oubliée. Quand un abbé Pierre vient nous crier ces mêmes chiffres dans la figure, alors nous sentons notre culpabilité. C'est bien pourquoi, même en sachant que le mouvement de l'abbé Pierre est discrètement encouragé par des pouvoirs politiques qui voient en lui une diversion stratégique à leur incapacité fondamentale, il faut en être ému, il faut sentir qu'en l'acclamant nous participons à la formation d'un sentiment universel qui finira bien par changer nos angoisses en autant de joies.

J.

La lutte contre le bruit

MOINS DE BRUIT DANS LES MAISONS

- I. Le bruit augmente malheureusement de jour en jour dans les maisons. Plus encore qu'à l'ouïe, c'est aux nerfs qu'il porte atteinte. Mères et enfants en souffrent tout particulièrement ; et pourtant n'est-ce pas de la sérénité des premières et de la santé des seconds que dépend le bien-être de la famille ?
- II. Ce bruit a de multiples causes : abus des appareils de radio et des gramophones, mauvaise habitude de parler à voix trop haute, de chanter ou de faire de la musique à des heures indues, toutes fenêtres ouvertes, ou encore de battre des tapis durant le repos de midi ou le soir, après les heures de travail...
- III. Les appareils ménagers modernes engendrent des bruits nouveaux et nombreux : portes d'armoires à fermetures automatiques, commutateurs des cuisinières électriques, évier en métal chromé, moulins à café électriques et appareils de toutes sortes utilisés par les ménagères, machines à laver, rasoirs électriques, etc., sans oublier les ascenseurs.
- IV. Pris séparément, chacun de ces appareils ne fait sans doute pas beaucoup de bruit, mais, additionnés, ces bruits deviennent presque insupportables.
- V. Le bruit peut être évité dans une large mesure. Il faut pour cela veiller à n'en pas faire inutilement, voire même inconsciemment.
- VI. La lutte contre le bruit doit faire partie de l'éducation de l'enfant dès son jeune âge. En lui apprenant à éviter tout bruit inutile ou exagéré, parents et éducateurs rendront service à l'enfant ainsi qu'à son entourage et, par conséquent, à eux-mêmes. C'est là chose réalisable même sans brimer l'enfant dans son besoin naturel de s'ébattre.
- VII. Nous devons également veiller à ce que le personnel domestique ne soit pas trop bruyant.
- VIII. Les bruits peuvent être atténués ou même supprimés dans certains cas grâce à divers procédés techniques de construction tels que l'emploi de matériaux isolants pour les plafonds, les parois et les planchers. Il faut éviter également que les conduites de chauffage n'agissent comme agents transmetteurs du bruit d'une pièce à l'autre.
- IX. Le bruit de tout appareil ménager devrait en outre être contrôlé avant que celui-ci ne soit lancé sur le marché. L'Institut suisse pour l'économie domestique (Nelkenstrasse 17, Zurich) examinera volontiers les articles de ménage qui lui seront soumis dans ce but.
- X. Architectes, ingénieurs, constructeurs et entrepreneurs sont invités à vouer toute leur attention à ce problème et à rechercher de nouveaux moyens de lutter contre le bruit. Des milliers de personnes leur en seront reconnaissantes.

S.S.U.P.